



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Référence
12_2026

Objet de la délibération
Élection des délégués du SIRAE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
<b>UNANIMITE</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du des Ardennes, le 23/03/2026.

L'an 2026, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SORMONNE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno LEHEUTRE, conseiller municipal, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. LEHEUTRE Bruno, conseiller, Mmes : CANARD Audrey, DONGE Christine, EVRARD Agnès, JACQUET Manuelle, MAZIANE Essaadia, POULAIN Jessica, MM : ANTOINE Jérôme, DUPONT Vincent, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, PIART Stève, RABIN Patrice, RICHARD Jean-Marc

**Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme LEPAGE Martine à M. RABIN Patrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DONGE Christine

**Objet de la délibération** : **Élection des délégués du SIRAE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sormonne dépend du Syndicat Intercommunal Rural pour l'Accueil de l'Enfant qui offre aux parents un service de proximité, d'accueil, d'animation et de restauration, sur les temps de cantine, de garderie (matin, midi et soir) pour leurs enfants, et apporte une contribution aux familles dont l'emploi du temps ne correspond pas avec les horaires d'école et qui ont besoin de faire garder leurs enfants, les mercredis et pendant les vacances ;

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du SIRAE ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT ;

**Considérant** qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

**Considérant** qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin) et à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet  
décide de désigner :

**Titulaires :**

- Bruno LEHEUTRE
- Jessica POULAIN

**Suppléants :**

- Vincent DUPOND
- Agnès EVRARD

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi  
que toute pièce se rattachant à la présente décision.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*En mairie, le 23/03/2026*

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or town, surrounded by the text "MAIRIE DE SORMONNE" at the top and "(Ardennes)" at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.